

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 02/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 février à 19h00 se sont réunis dans la salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Gilles MARTIN, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Ghislaine POLPRE, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Damien SCHAEFLE, Stéphane SERGENT

Absent excusé : Hubert PRIVÉ pouvoir à Philippe OBADIA

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Limitation de la vitesse rue des Bois Francs et chemin du Grand Buisson
- Réfection du chemin du Grand Buisson
- Présentation du devis pour la restauration du four à pains
- Présentation du projet de tri à la source des biodéchets
- Organisation du repas des anciens
- Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

Limitation de la vitesse rue des Bois Francs et chemin du Grand Buisson

La vitesse étant limitée à 50 km/h en agglomération, Monsieur le Maire propose de l'étendre à la rue des Bois Francs. Le Conseil est unanime. Un arrêté sera pris en ce sens et la signalisation commandée et posée par le service de voirie de l'INSE.

Il est également décidé de réduire la vitesse maximale à 30 km/h pour le chemin du Grand Buisson de façon à assurer la sécurité des usagers et le bon état du chemin rural. Le Conseil est unanime. Un arrêté sera pris en ce sens et la signalisation commandée et posée par le service de voirie de l'INSE.

Réfection du chemin du Grand Buisson

Au vu de la dégradation constatée, un devis a été demandé auprès de l'entreprise Etienne J-F de Gournay le Guérin pour encaisser les parties endommagées s'élevant à **2 610.00 € TTC**.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-retient la proposition de ladite entreprise.

-autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de **2 610 € TTC**. Ces travaux seront réalisés dès que les conditions météorologiques le permettront.

Une solution plus pérenne sera étudiée.

Présentation du devis pour la restauration du four à pains

Suite au passage en décembre dernier de l'artisan MESLIN & fils spécialisé dans la restauration du patrimoine, il est présenté son devis d'un montant de **26 098.00 € HT soit 31 317.60 € TTC**.

A ce montant, s'ajoute l'intervention d'un charpentier-couvreur pour le démontage et le raccord de couverture et d'un maçon pour les raccords de placo.

Ce projet n'ayant pas catégorisé prioritaire sur 2024, la demande de soutien financier auprès de l'Etat et du Département au titre de « mon village, mon amour » sera déposé pour 2025. Sans accompagnement financier, ce projet ne pourra pas être concrétisé.

Présentation du projet de tri à la source des biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets à la source est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. Les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place des solutions à destination des citoyens, dans le cadre du service public.

Une réunion d'élus organisée par l'INSE a eu lieu le 25 janvier dernier visant à adapter une démarche à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire. Un bureau d'études a été missionné pour apporter des éléments de méthodologie et d'aide à la décision pour se conformer aux obligations de généralisation du tri des biodéchets et aux enjeux associés à la réduction des OMR.

Les objectifs tendraient vers le déploiement du tri à la source des biodéchets :

Incitation au compostage individuel (le territoire de l'INSE présente un taux d'un foyer sur quatre)
Installation d'abris-bacs à proximité des points de collecte du verre dans les communes rurales permettant de trier les déchets carnés, dispositif servant également pour les résidences secondaires.
Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) incitant les foyers à réaliser le tri à la source des biodéchets et de diminuer par conséquent l'apport des ordures ménagères.
Les modalités seront définies cette année pour être opérationnelles en janvier 2025.

Organisation du repas des anciens

La date a été fixée au samedi 16 mars prochain à la salle Maurice Juillet. Afin de réduire les coûts, le service sera assuré par les élus et des bénévoles. M. le Maire souhaiterait également associer les jeunes du village. L'animation sera assurée par Eric Jacquemin.

Questions diverses

✓ Monsieur le Maire fait part qu'une habitante de la rue du Cornet a attiré son attention sur le danger potentiel d'une mare privée. La haie bocagère formant une protection naturelle à proximité de la chaussée a été supprimée, rendant la rive de la mare accessible à tous. Les précipitations consécutives et inhabituelles de cet hiver ont fait remonter le niveau de l'eau. Il nous est demandé de prendre des mesures de sécurité. Nous attendons une réponse des services compétents pour répondre à cette requête.

✓ Deux élus se rendront à la réunion d'information organisée par l'INSE pour la lutte contre les espèces nuisibles (frelons asiatiques, chenilles processionnaires...) en présence du Fredon et du GDS27.

✓ Il est répondu favorablement à la question d'Alain Brunet demandant la pose d'un panneau identifiant la route de Gournay à l'intersection du lieu-dit de la Mimboulière. Les panneaux « lotissement » seront remplacés par « La Prairie » et « La Belle Epine »

✓ Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 1 740.00 € TTC pour la mise en place d'un escalier en bois et la création d'une trémie dans le bâtiment utilisé par l'Association les Barils Loisirs afin d'avoir l'usage du grenier. Demande à l'étude.

✓ Monsieur le Maire remercie une jeune habitante pour sa présence à la réunion et espère que son exemple sera suivie.

✓ Une commission se réunira le 15/03 prochain à 18h15 pour étudier les demandes de subvention. L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h35.

PROCHAINS CONSEILS : 15/03/2024 & 29/03/2024

Philippe OBADIA pouvoir d'Hubert Privé	Patrick PAUCHET	Gilles MARTIN
Alain BRUNET	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ pouvoir à Philippe OBADIA	Alain RATTIER
Damien SCHAEFLE	Stéphane SERGENT	